

CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/PV.1056
6 mars 2007

FRANÇAIS

COMPTE RENDU DÉFINITIF DE LA MILLE CINQUANTE-SIXIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le mardi 6 mars 2007, à 10 h 15

Président: M. Juan Antonio MARCH (Espagne)

Le PRÉSIDENT (parle en espagnol): Je déclare ouverte la 1056^e séance plénière de la Conférence du désarmement.

Je voudrais tout d'abord souhaiter chaleureusement la bienvenue aux représentants du Groupe de travail d'ONG sur la paix du Comité d'ONG sur la condition de la femme qui, comme les années précédentes, ont participé à un séminaire tenu à l'occasion de la Journée internationale de la femme. Respectant en cela une tradition de longue date, les participants ont adressé un message à la Conférence du désarmement.

(L'orateur poursuit en anglais)

Cela fait maintenant plus de vingt ans que la communauté genevoise du désarmement organise, à l'occasion de la Journée internationale de la femme, des séminaires qui servent de tribune pour examiner le point de vue des femmes en matière de désarmement, de paix et de sécurité et leur contribution au progrès dans ces domaines. Ces séminaires sont généralement parrainés par le Groupe de travail d'ONG sur la paix et le Comité des ONG pour le désarmement, organisation qui regroupe plusieurs centaines d'ONG. Depuis 1984, les participants à ces séminaires adressent un message à la Conférence du désarmement, traditionnellement lu par le Secrétaire général de la Conférence ou par le Secrétaire général adjoint et, depuis 2005, par le Président de la Conférence.

Depuis sa création, le Comité des ONG pour le désarmement se consacre à l'étude des questions de désarmement d'actualité, et réunit à cet effet diplomates, experts, fonctionnaires de l'ONU et représentants de gouvernements, chercheurs, journalistes et membres du public. Ses publications représentent une source d'information très utile sur les questions actuelles de désarmement destinée à un vaste public, et l'écho que le Comité donne au désarmement via Internet atteint un public très large dans le monde entier.

Vous vous rappelez peut-être qu'en 2004 la Conférence a adopté une décision visant à renforcer la participation de la société civile à ses travaux. Le paragraphe 4 de cette décision dispose qu'«une fois son programme de travail adopté, la Conférence réservera aux ONG une séance plénière informelle par session annuelle, pendant laquelle ces dernières pourront faire des interventions». De plus, au paragraphe 5 de cette même décision, il est énoncé que «seules les ONG dont les activités ont un rapport avec les travaux de la Conférence [étant] autorisées à prendre la parole, une procédure de sélection sera mise en place pour examiner les demandes des ONG souhaitant prendre la parole».

Récemment, nombre de délégations se sont déclarées favorables à ce qu'un représentant du Comité des ONG pour le désarmement donne directement lecture du message rédigé à l'issue du séminaire marquant la Journée internationale de la femme. Toutefois, il n'a pas été possible de modifier la décision de 2004, voire de la compléter par les dispositions voulues.

Dans un tel contexte, les Présidents de la Conférence pour 2007 ont recherché la meilleure solution possible, pour laquelle, est-il besoin de le dire, il fallait obtenir un consensus. L'année prochaine marquant le vingt-cinquième anniversaire de l'établissement de liens entre ces ONG et la Conférence du désarmement, nous pensons que ce pourrait être l'occasion d'encourager les États membres à envisager de nouvelles dispositions permettant à un représentant d'ONG de donner lecture à la Conférence des messages en question. Nous sommes convaincus que si

(Le Président)

toutes les parties concernées se montrent conciliantes, il sera possible d'arrêter une nouvelle formule applicable à ce cas particulier. Les six Présidents de la session sont, pour leur part, déterminés à tout faire pour y parvenir.

(L'orateur reprend en espagnol)

J'aimerais donc aviser la Conférence que pour les six Présidents de 2007, ce sera l'an prochain le vingt-cinquième anniversaire de l'instauration de relations entre cette ONG et la Conférence du désarmement, même si la première intervention de cette ONG remonte à 1984 et les premiers contacts à 1983; disons donc plutôt que l'an prochain marquera le vingt-cinquième anniversaire de ces relations. Les six Présidents de la Conférence pour 2007 attachent à cette date anniversaire une dimension symbolique et exceptionnelle suffisante pour appeler l'attention de toutes les délégations et y prêter un intérêt tout particulier. Parallèlement, ils souhaitent exprimer à l'ensemble des membres de la Conférence leur espoir que, dans un tel contexte de portée si symbolique, les ONG auront la possibilité de donner directement lecture de leur déclaration à la Conférence, en cette occasion unique.

Cela étant dit, je vais maintenant vous lire le message que les participants du séminaire marquant la Journée internationale de la femme ont adressé à la Conférence. Je dois préciser que ce message pouvait être lu en séance plénière aujourd'hui, deux jours avant la Journée internationale de la femme, ou à la séance plénière du 13, cinq jours après la journée. Les Présidents ont jugé préférable d'en donner lecture aujourd'hui.

(L'orateur poursuit en anglais)

«En 1975, l'Organisation des Nations Unies reconnaissait pour la première fois la Journée internationale de la femme, que les femmes célèbrent chaque année depuis 1909 au moins. Cette Journée est de longue date associée à la participation des femmes aux processus politiques en faveur de la paix et de la justice. Cette année, dans le monde entier, la société civile célèbre la Journée internationale de la femme en manifestant contre la guerre, en menant campagne pour le désarmement nucléaire et en exigeant la participation des femmes, sur un pied d'égalité avec les hommes, à tous les stades de la prise de décisions. Comme toujours depuis 1984, nous nous faisons l'écho des voix des femmes ici même, à la Conférence.

Les organisations non gouvernementales ont un rôle important à jouer dans la prise de décisions au niveau international. La société civile, qui façonne le monde alentour et en préserve les valeurs et les idéaux les plus précieux, apporte une contribution capitale. C'est certes aux gouvernements qu'il appartient en dernier ressort de prendre les décisions, mais ce sont les ONG qui permettent aux citoyens du monde entier de prendre part au processus décisionnel et de faire entendre leurs voix. Le rôle des organisations de femmes, en particulier, a été reconnu, notamment dans la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité, comme un élément contribuant à la sécurité durable.

Comme il est énoncé dans le document de travail que le Canada a soumis en 2003 au sujet de la participation des organisations non gouvernementales au processus d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, "les ONG qui œuvrent pour le

(Le Président)

désarmement nucléaire contribuent de façon essentielle à la sensibilisation du public et à la mobilisation d'une volonté politique, en soutenant les normes mondiales, en renforçant la transparence, en suivant l'exécution des engagements, en favorisant la compréhension du public et en effectuant des analyses spécialisées".

En 2004, de nouvelles possibilités ont été offertes aux ONG de procéder à des échanges de vues avec la Conférence du désarmement sur un mode officiel. Comme vous l'avez constaté ce matin même, nous pouvons, deux fois par an, distribuer nos propres documents à l'entrée de la salle où se réunit la Conférence. Il nous est possible de soumettre des documents en tant que documents officiels de la Conférence. L'an dernier, la Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté a présenté un inventaire type des matières nucléaires contenant les données de base requises pour négocier un traité sur les matières fissiles. Greenpeace International a pour sa part proposé un traité type dans ce domaine. Les ONG sont libres de soumettre des éléments pour alimenter la réflexion, des idées susceptibles d'aider la Conférence à sortir de l'impasse et d'encourager la recherche de solutions novatrices aux problèmes de sécurité internationale.

La Conférence du désarmement demeure la seule instance au monde où l'on peut négocier un traité multilatéral de désarmement. C'est le seul organe où tous les États dotés d'armes nucléaires – ceux qui sont parties au TNP comme ceux qui ne le sont pas – peuvent s'asseoir à la même table et parvenir à s'entendre sur la façon d'améliorer notre sécurité collective. Le 24 janvier 1946, l'Assemblée générale des Nations Unies adoptait sa première résolution. Cinq mois après la destruction d'Hiroshima et Nagasaki par les Américains, il n'est pas surprenant que ce texte ait porté sur les problèmes soulevés par la découverte de l'énergie atomique. Dans sa résolution 1 (I), l'Assemblée demandait que des propositions soient présentées pour "éliminer des armements nationaux les armes atomiques et toutes autres armes importantes permettant des destructions massives". Soixante ans après, nous n'avons toujours aucun plan à ce sujet. C'est à vous, représentants auprès de la Conférence du désarmement, qu'il appartient d'élaborer ce plan et de prendre les mesures voulues pour le faire appliquer.

Lors de la session de 2005 de l'Assemblée générale, la Conférence du désarmement a semblé être menacée: ou bien elle se mettait au travail, ou bien le travail se ferait ailleurs. Pour les observateurs, cette menace a amené la Conférence à se mettre à l'œuvre. Nous apprécions à leur juste valeur le travail novateur et consciencieux accompli par les six Présidents de 2006 et la poursuite de la collaboration et des débats utiles grâce aux efforts des six Présidents de la présente session, qui ont eux aussi mis la Conférence au travail. Nous savons que ce n'est pas tâche aisée, mais il n'est plus possible d'imputer l'absence de progrès à un "manque de volonté politique". Aujourd'hui, vous vous préparez pour le moment où les conditions adéquates seront réunies au niveau politique; il est maintenant temps de préparer le terrain sur les plans juridiques et techniques. Une autre occasion politique – comme il y en a eu en 1992, lorsque la fin de la guerre froide a été proclamée, ou encore en janvier 1946, où un seul État détenait réellement des armes nucléaires – se présentera, le moment venu. Si les travaux préparatoires ne sont pas alors achevés sur toutes les questions de fond inscrites à l'ordre du jour de la Conférence, cette occasion sera elle aussi manquée.

(Le Président)

La Conférence du désarmement a été chargée de tâches spécifiques, qu'elle n'a pas encore menées à bon terme. Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires a certes été négocié, mais il n'est pas encore entré en vigueur. Les débats n'ont pas manqué, et un projet de traité relatif aux matières fissiles a même été présenté, mais aucune négociation n'a encore été engagée. La nécessité d'un traité sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace se fait chaque jour plus pressante. N'importe quel point peut certes être abordé en séance plénière, à tout instant, mais il est absolument indispensable que les 65 membres de la Conférence s'attellent à la tâche qui leur a été confiée. Peut-être devriez-vous vous demander ce qu'il vous reste à faire pour en venir à négocier. Qu'est-ce qui vous retient de le faire? Si vous examiniez chacun de ces éléments, peut-être vous rendriez-vous compte que vous êtes d'accord sur bien plus de points que vous ne l'imaginiez.

L'International Panel on Fissile Materials, nouveau groupe d'experts nucléaires indépendants de 15 pays différents, dont des pays qui sont dotés d'armes nucléaires et d'autres qui ne le sont pas, a suggéré un certain nombre de points qui permettraient d'avancer dans les débats et les négociations éventuelles que tiendrait la Conférence sur un traité relatif aux matières fissiles. Il s'agit des points suivants: déclaration par tous les États dotés d'armes nucléaires de tous leurs stocks de matières fissiles, pouvant servir de base à une nouvelle réduction équilibrée de leurs arsenaux nucléaires; mesures visant à limiter la prolifération d'installations nationales d'enrichissement par centrifugation et de retraitement de l'uranium, et arrêt complet ou quasi complet de l'utilisation d'uranium hautement enrichi comme combustible nucléaire. Le risque que de l'uranium hautement enrichi tombe entre les mains d'un éventuel réseau de terrorisme nucléaire s'en trouverait fortement réduit.

D'autres mesures unilatérales peuvent être prises et notifiées à la Conférence, en vue de progresser sur la voie du désarmement. Dans sa résolution 1540 (2004), le Conseil de sécurité a demandé à tous les États d'ériger en infraction toute activité en rapport avec les armes de destruction massive menée par des acteurs non étatiques. Les parlements nationaux – avec l'appui des gouvernements – devraient aller encore plus loin et adopter des lois nationales interdisant et sanctionnant toute forme d'activité liée aux armes nucléaires, et élargir la portée de ces lois aux acteurs étatiques. Les activités liées aux armes nucléaires sont immorales et illégales, et ceux qui mènent ces activités doivent avoir à répondre de leurs actes. De telles mesures et la communication à la Conférence des résultats obtenus, des difficultés rencontrées et des succès enregistrés dans le cadre de leur application, renforceraient la confiance et témoigneraient d'un minimum de "bonne foi".

Un certain nombre de questions mériteraient aussi d'être prises en compte dans la recherche des moyens de progresser sur la voie de notre sécurité collective.

Attardons-nous quelques instants sur certains arrangements régionaux de sécurité mis en place dans le monde. Prenons simplement le temps de réfléchir au nombre d'États qui sont concernés par une sorte quelconque d'accord bilatéral, régional ou multilatéral de partage de moyens nucléaires. Combien d'États ici représentés bénéficient d'un parapluie nucléaire? Combien d'entre vous se trouvent dans une zone exempte d'armes nucléaires? La question des garanties de sécurité étant l'une des questions clefs débattues par cette

(Le Président)

instance, il est important de garder à l'esprit ces parapluies nucléaires et de se pencher un moment sur l'intérêt réel de ce type de partage. Le fait d'être sous la protection nucléaire d'un autre État va-t-il garantir la sécurité à long terme de votre pays? Quelle est la contrepartie? À quoi une nation doit-elle renoncer pour bénéficier d'une telle protection? Lorsque des armes nucléaires ont été reconnues comme militairement obsolètes, comment peuvent-elles être d'une quelconque utilité dans le cadre, par exemple, des relations transatlantiques (comme dans le cas des accords de l'OTAN)?

Nous devons bien faire comprendre à tous, citoyens et dirigeants de tous pays, que toutes les armes nucléaires se valent. Ce sont toutes des armes de terreur et elles doivent toutes être considérées, sans exception ni restriction, comme immorales, illégales et illégitimes, quelles que soient les circonstances et quels que soient les buts visés.

La Conférence est une instance qui vise aussi à renforcer la confiance. C'est le lieu où les États peuvent échanger des informations et montrer une plus grande transparence, en particulier en ce qui concerne les armes nucléaires et les dispositifs associés. C'est dans cet esprit de renforcement de la transparence que nous suggérons aux États de donner suite à l'accord conclu dans le cadre de la Conférence d'examen du TNP de 2000, en ce qui concerne les obligations de faire rapport. La Conférence du désarmement est l'instance appropriée pour renforcer la confiance et améliorer la transparence, tous progrès réalisables si les États soumettent à la Conférence des rapports circonstanciés indiquant de façon détaillée les mesures tangibles qu'ils ont prises pour respecter leurs obligations en matière de désarmement, au lieu de se contenter de faire des déclarations. Les États dotés d'armes nucléaires et ceux qui sont énumérés à l'annexe II du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires en particulier, doivent présenter des rapports officiels. Dans la mesure où cette pratique se répandra, la transparence grandira en proportion. Les États dotés d'armes nucléaires, en particulier, doivent communiquer des données sur leur stock national d'ogives nucléaires – tant sur leur territoire que hors de leurs frontières, sur leurs vecteurs et leurs matières fissiles, sur l'état opérationnel de leurs armes nucléaires, sur leurs initiatives de désarmement et leurs stratégies de réduction de leurs stocks, sur leur doctrine stratégique et sur les garanties de sécurité.

Ces mesures pourraient alors servir un certain nombre de buts. Elles renforceraient la conviction que les obligations contractées en vertu de la toute première résolution de l'Assemblée générale des Nations Unies et du TNP sont considérées avec tout le sérieux voulu. Elles donneraient un sentiment de sécurité et faciliteraient les échanges, favorisant ainsi la conduite de négociations dans un esprit d'ouverture et de transparence. Il faudrait pour cela exiger de tous les États qu'ils soumettent à l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et à l'ONU une évaluation officielle des incidences que leurs plans auraient sur le désarmement, lorsqu'ils envisageraient d'investir dans des installations ou capacités nucléaires pouvant servir à mettre au point ou à maintenir en état des armes nucléaires, ou à produire des matières fissiles.

“Si nous n'y parvenons pas ici, alors où donc?” C'est en ces termes que M. Kim Howells, s'exprimant au nom du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, indiquait récemment que c'était la flexibilité du fonctionnement de la Conférence qui avait permis de débattre des mines terrestres et d'aboutir au traité d'interdiction de ces

(Le Président)

dispositifs. Il sied toutefois de rappeler, en cette semaine anniversaire, que la convention relative aux mines terrestres n'a pas été négociée par la Conférence. Cette instance n'est en effet pas parvenue à progresser dans ce domaine. Parfois, il est bon de rechercher à l'extérieur les normes coutumières qui permettront à de tels traités de se matérialiser.

Le même scénario se répète pour ce qui est des sous-munitions. La déclaration signée le 23 février 2007, à Oslo, par 46 États constitue un progrès, et nous approuvons l'objectif fixé pour 2008 de conclure un nouvel accord interdisant les sous-munitions qui provoquent des dommages corporels inacceptables dans les populations civiles. Nous espérons pouvoir dépasser cet objectif, et obtenir l'interdiction pure et simple de toutes les sous-munitions.

La Conférence du désarmement s'est toutefois vu offrir une occasion de faire un cadeau important à l'humanité: un monde exempt d'armes nucléaires. C'est dans cette salle que vous, États dotés d'armes nucléaires, siégez, et c'est ici-même qu'il vous faut faire ce cadeau aux futures générations. En 2005, lors de la Conférence d'examen du TNP, des jeunes ont fait une déclaration, dont je vais vous lire un passage, en espérant qu'ainsi vous vous souviendrez que le sort de l'humanité dépend de votre travail.

“Nous vous posons la question: qu'avez-vous l'intention de nous transmettre, à nous, la génération montante? Comptez-vous nous léguer un monde où le désarmement n'existe que sur le papier alors que des milliards sont dépensés pour mettre au point des armes technologiques ultraperfectionnées et les moyens de commettre des assassinats en masse? Allez-vous nous léguer des nations qui, tout en mettant au point et déployant leurs propres armes nucléaires, sont promptes à partir en guerre lorsque des ennemis semblent se doter d'armes analogues? Ou bien souhaitez-vous nous laisser un monde soudé par une même constitution limitant les armements visant des fins militaires et supprimant totalement tout risque d'holocauste nucléaire? Serez-vous capables d'expliquer à vos enfants et petits-enfants, en toute conscience, le choix que vous aurez fait? Pouvez-vous nous expliquer comment une infime minorité est en mesure de bloquer complètement les négociations sur une convention relative aux armes nucléaires? Comment se peut-il que cette minorité soit faite de gouvernements qui se posent en champions des valeurs démocratiques?”

Gardez bien toujours à l'esprit le préambule de la Charte des Nations Unies, que tous les Membres de l'ONU ont signée et où sont énoncées vos tâches, vos obligations et vos responsabilités les plus importantes, consistant à préserver les générations futures du fléau de la guerre. C'est là chose impossible si vous nous transmettez un monde où les armes nucléaires abondent. Au nom de tous les enfants que porte notre planète, nous exigeons l'élimination complète, immédiate et sans conditions de toutes les armes nucléaires pour le bien de l'humanité et de notre avenir commun. L'heure est venue pour nous tous de franchir le cap vers un monde plus sûr et pacifique, pour notre avenir à tous!

Êtes-vous prêts à vous rallier à nous?”».

(Le Président)

Ainsi s'achève la déclaration faite par la Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté au nom du Groupe de travail d'ONG sur la paix (du Comité d'ONG sur la condition de la femme).

(L'orateur reprend en espagnol)

Au nom de la Conférence du désarmement et en mon nom propre, je voudrais remercier ici les participants au séminaire marquant la Journée internationale de la femme, pour le message qu'ils nous ont adressé et pour les efforts qu'ils déploient inlassablement et résolument en vue de promouvoir le désarmement, la paix et la sécurité pour tous.

Les délégations se souviendront qu'en 2004 la Conférence a adopté une décision sur le renforcement de la participation de la société civile à ses travaux, dont le paragraphe 3 disposait que les ONG seraient autorisées à distribuer des communications écrites deux fois par session annuelle, à leurs frais et à l'extérieur de la salle de conférence, aux membres de la Conférence. Pour faire suite à cette décision, le Comité des ONG pour le désarmement présente aujourd'hui un ensemble de ses publications devant la salle du Conseil. Je profite de l'occasion pour remercier sincèrement le Comité des ONG pour le désarmement, qui a son siège à Genève, pour cette nouvelle contribution aux efforts que nous déployons conjointement dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération, pour son soutien moral hautement apprécié et pour le rôle de source d'inspiration qu'il joue à cet égard. Je souhaite également, en ma qualité de Président de la Conférence du désarmement, remercier la Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté de son action permanente dans le domaine du désarmement et de l'aide qu'elle apporte à la communauté internationale en lui offrant de nouvelles idées, de nouveaux objectifs et de nouveaux débats sur cette question d'importance.

Les orateurs suivants sont inscrits sur la liste établie pour la séance plénière d'aujourd'hui: l'Ambassadeur d'Ukraine, M. Bersheda, qui parlera du traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles; l'Ambassadeur de Cuba, M. Juan Antonio Fernández Palacios, qui abordera la question du désarmement nucléaire; l'Ambassadrice de Colombie, M^{me} Clemencia Forero, qui parlera du traité visant à interdire la production de matières fissiles; l'Ambassadeur de Suisse, M. Streuli, qui fera une déclaration générale; et le représentant du Pérou, M. Beleván, qui parlera du désarmement nucléaire. La délégation pakistanaise demande la parole.

M^{me} JANJUA (Pakistan) (parle en anglais): Je n'avais pas l'intention de vous interrompre, Monsieur le Président, mais avant de poursuivre le cours de nos travaux je souhaiterais faire une observation au nom du Groupe des 21 au sujet de la déclaration que vous nous avez lue, que la Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté a soumise au nom du Groupe de travail d'ONG.

Je voudrais que la communication qui vous a été adressée au nom du Groupe des 21 soit consignée dans le procès-verbal de la séance. Le Groupe des 21 y indiquait qu'il conviendrait que la Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté fasse directement sa déclaration devant la Conférence à l'occasion de la Journée internationale de la femme.

(M^{me} Janjua, Pakistan)

Nous avons écouté avec intérêt les commentaires dont vous venez de nous faire part. Nous comprenons qu'il s'agit des vues exprimées par les six Présidents, dont trois sont membres du Groupe des 21. Nous espérons que l'année prochaine, qui marquera le vingt-cinquième anniversaire des premiers contacts entre la Conférence et les ONG, sera consacrée à une réflexion approfondie sur ce type d'échange, et qu'elle nous permettra de mettre en place de nouvelles modalités permettant la participation effective des ONG aux travaux de la Conférence.

Le PRÉSIDENT (parle en anglais): Je vous remercie pour votre intervention et donne la parole à la délégation norvégienne, qui demande à intervenir.

M^{me} LUNDEMO (Norvège) (parle en anglais): Nous souhaitons simplement nous inscrire sur la liste des orateurs, Monsieur le Président.

Le PRÉSIDENT (parle en anglais): Nous allons donc reprendre la liste des orateurs, et commencer par l'Ambassadeur d'Ukraine, M. Bersheda, à qui je donne maintenant la parole.

M. BERSHEDA (Ukraine) (parle en anglais): Permettez-moi, Monsieur le Président, de m'associer aux orateurs précédents et de vous féliciter sincèrement pour votre accession à la présidence de la Conférence du désarmement. Je suis convaincu que votre professionnalisme et votre direction éclairée nous aideront à dégager de nouvelles idées ou approches en vue de renforcer la Conférence et de la rendre plus efficace. Je tiens à vous assurer du plein appui du Gouvernement ukrainien et de son entière coopération dans la poursuite de ces objectifs communs.

La délégation ukrainienne s'est livrée à une réflexion approfondie sur l'absence, ces dernières années, de progrès véritables dans les travaux de la Conférence et ne peut que regretter profondément un tel état de fait. Nombre d'explications ont été entendues à ce sujet, y compris un manque de volonté politique ou d'équilibre permettant de tenir compte d'une manière ou d'une autre des intérêts de chacune des délégations. Nous partons toutefois du principe qu'il est nécessaire d'apporter une contribution majeure à l'amélioration du climat international en matière de sécurité. À notre avis, il n'est plus possible de retarder davantage la négociation d'une interdiction juridiquement contraignante de la production de matières fissiles destinées à la fabrication d'armes nucléaires ou d'autres dispositifs explosifs.

La complexité qu'il y a à traiter de front et à la même cadence de multiples questions rend difficilement envisageable tout progrès avant de nombreuses années. Il nous semble que la même question a continué d'être abordée lors des Conférences d'examen du TNP, à la Première Commission de l'Assemblée générale et à la Conférence du désarmement. Selon nous, on contribuerait concrètement au désarmement et à la non-prolifération nucléaires si l'on parvenait à s'entendre sur un traité relatif à l'arrêt de la production de matières fissiles.

À sa session de l'an dernier, la Conférence a préparé le terrain pour que les négociations puissent finalement démarrer, et le plan d'organisation de ses travaux pour cette année pourrait bien être le moteur de cette mise en route. L'Ukraine a la conviction qu'il ne faut pas laisser passer une telle occasion. À l'évidence, il ne sera pas simple de débattre sur un traité relatif à l'arrêt de la production de matières fissiles, mais cet arrêt est un objectif qui peut bel et bien être atteint.

(M. Bersheda, Ukraine)

Nous en appelons à tous les membres de la Conférence pour qu'ils concentrent leurs efforts sur cette question très importante et urgente, et nous sommes tout disposés à prendre part à l'établissement d'un futur accord.

Cette question dont nous débattons depuis le mois dernier porte sur des préoccupations que nous partageons tous. C'est un point sur lequel nous sommes capables de nous entendre, et nous pourrions tous en retirer une certaine fierté. Il restera encore beaucoup à faire, une fois parvenus à un accord sur un traité, mais la conclusion dès à présent d'un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles renforcerait beaucoup nos moyens et notre volonté d'aller plus loin. Mon gouvernement demande qu'on ne laisse pas passer une telle occasion. Il s'agit d'un élément pouvant contribuer à la réalisation d'un grand nombre de nos autres objectifs. Nous demandons aux membres de la Conférence de s'engager sincèrement à négocier dès aujourd'hui un traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles. Cette négociation demeure une aspiration majeure et une grande priorité pour mon pays, en particulier depuis la décision qu'il a prise spontanément de renoncer à sa capacité nucléaire.

Nous nous félicitons de la présentation par les États-Unis d'Amérique d'un projet de traité, qui représente à nos yeux un bon texte de départ pour les négociations. Nous nous associons aux délégations qui appellent à un moratoire sur la production de matières fissiles destinées à la fabrication d'armes nucléaires, en attendant la conclusion et l'entrée en vigueur du traité.

Le PRÉSIDENT (parle en anglais): Je remercie M. Bersheda pour sa déclaration, et donne maintenant la parole au représentant de Cuba, M. Pino Alvarez, qui interviendra sur la question du désarmement nucléaire.

M. PINO ALVAREZ (Cuba) (parle en espagnol): Puisque c'est la première fois que ma délégation prend la parole depuis votre accession à la présidence, permettez-moi de vous féliciter, Monsieur le Président, et de vous souhaiter de réussir dans vos nouvelles fonctions, pour lesquelles vous pouvez compter sur notre entière coopération. Je tiens à féliciter également votre prédécesseur, l'Ambassadrice d'Afrique du Sud, M^{me} Mtshali, pour sa direction remarquable de nos débats. De même, je félicite l'Ambassadeur de Norvège, M. Wegger Strømme, pour la tâche qu'il a accomplie en tant que coordonnateur de nos débats informels sur le point 1 de l'ordre du jour, intitulé «Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire», lequel a une importance particulière au vu du climat mondial actuel.

Pour Cuba, le désarmement nucléaire est la priorité absolue dans le domaine du désarmement, comme l'ont affirmé tous les États Membres de l'ONU dans le Document final de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, tenue en 1978. Le Mouvement des pays non alignés défend depuis toujours ce point de vue, et il l'a réaffirmé récemment dans le Document final qu'il a adopté lors de son quatorzième Sommet des chefs d'État et de gouvernement tenu en septembre 2006, à La Havane. La partie du document consacrée au désarmement et à la sécurité internationale a déjà été publiée et distribuée comme document officiel de la Conférence du désarmement, sous la cote CD/1811.

(M. Pino Alvarez, Cuba)

Il est paradoxal que des États continuent de faire pression pour que la communauté internationale fasse une place de plus en plus grande à la non-prolifération horizontale au détriment du désarmement nucléaire, alors que le seul et unique moyen sûr et efficace d'éviter la prolifération des armes de destruction massive consiste à les éliminer totalement. On tente actuellement de remplacer le désarmement par des questions de non-prolifération horizontale et d'imposer l'idée que la non-prolifération est un but en soi, alors qu'elle devrait en fait être considérée comme une simple contribution à l'action menée pour atteindre l'objectif ultime du désarmement nucléaire.

Parallèlement, des initiatives pouvant avoir des conséquences dangereuses sont présentées en dehors du dispositif traditionnel de désarmement, sans que l'ensemble des États membres ait seulement eu la possibilité de prendre part à leur élaboration. C'est le cas par exemple de ce que l'on appelle l'Initiative de sécurité contre la prolifération, à propos de laquelle ma délégation s'est maintes fois exprimée dans le cadre de la Conférence du désarmement.

Cuba considère que le recours aux armes nucléaires ou la menace d'y recourir est illégal, en toute occasion et quelles que soient les circonstances. L'avis consultatif de la Cour internationale de Justice en date du 8 juillet 1996 sur la licéité de la menace ou de l'emploi d'armes nucléaires est un document historique dans le domaine du désarmement nucléaire, et il constitue un précédent juridique important dont il convient d'assurer le suivi adéquat.

Les doctrines militaires fondées sur la possession d'armes nucléaires ne sont pas viables, elles sont inacceptables. La seule existence des armes nucléaires et les prétendues doctrines de dissuasion nucléaire créent un climat d'instabilité et d'insécurité dans le monde. La seule solution pour éviter de nouvelles catastrophes nucléaires consiste à éliminer totalement les armes nucléaires et à en interdire définitivement l'existence et, partant, l'utilisation.

Malgré toutes les années écoulées depuis l'entrée en vigueur du TNP, non seulement le but ultime de l'élimination totale des armes nucléaires n'a pas été atteint, mais on assiste à des régressions inquiétantes et très graves. À l'évidence, la volonté politique requise pour atteindre l'objectif consistant à éliminer et interdire définitivement les armes nucléaires fait défaut à certaines puissances nucléaires.

À cet égard, l'absence de progrès dans le respect de l'engagement catégorique pris par les puissances nucléaires à la Conférence d'examen de 2000 de faire en sorte d'éliminer totalement les armes nucléaires est inacceptable. Nous devons tous œuvrer de concert pour que le prochain cycle d'examen du TNP, qui débutera en avril prochain à Vienne, permette d'avancer dans ce sens.

Pour Cuba, il est capital et prioritaire que la Conférence du désarmement adopte un programme de travail équilibré et complet prévoyant la constitution d'un comité spécial chargé d'entamer des négociations sur le désarmement nucléaire. Les propositions que le Groupe des 21 a soumises à cet effet, publiées sous les cotes CD/1570 et CD/1571, n'ont rien perdu de leur utilité ou de leur actualité.

(M. Pino Alvarez, Cuba)

Au cours de leur quatorzième Sommet tenu à La Havane en 2006, les pays non alignés ont réitéré leur appel à la Conférence du désarmement pour qu'elle arrête un programme de travail équilibré et complet en établissant, entre autres, aussitôt que possible et en tant que première priorité, un comité spécial sur le désarmement nucléaire. De même, ils ont insisté sur la nécessité d'engager des négociations dans le cadre d'un programme échelonné en vue de l'élimination complète des armes nucléaires selon un calendrier déterminé, y compris une convention sur les armes nucléaires. Étant donné le contexte, si nous ne progressons pas dans ce sens, il n'est plus possible de retarder davantage la conclusion d'un instrument universel, non soumis à conditions et ayant force exécutoire, porteur d'assurances de sécurité envers les États non nucléaires.

En 2002, en dépit de la situation internationale risquée et de l'hostilité permanente affichée à son égard, un pays qui est à la fois la plus grande puissance nucléaire au monde et la seule puissance nucléaire du continent américain, Cuba est devenue Partie au Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes, plus connu sous le nom de Traité de Tlatelolco, ainsi qu'au TNP. De même, le 27 mai 2004, Cuba a ratifié son accord de garanties avec l'AIEA, ainsi que le Protocole additionnel y relatif. Toutes ces initiatives témoignent une fois de plus de la volonté politique de Cuba et son ferme attachement à l'élimination totale des armes nucléaires sur toute la planète.

Le PRÉSIDENT (parle en espagnol): Je remercie le représentant de Cuba pour sa déclaration et ses paroles aimables à l'égard de la présidence. Je donne maintenant la parole à M^{me} Clemencia Forero, Ambassadrice de Colombie, qui va faire une déclaration concernant le traité sur l'arrêt de la production de matières fissiles.

M^{me} FORERO UCROS (Colombie) (parle en espagnol): Prenant la parole pour la première fois depuis votre accession à la présidence, je tiens tout d'abord à vous féliciter, Monsieur le Président, et à vous assurer du soutien de la délégation colombienne dans votre direction des débats.

Tout au long des années pendant lesquelles les membres de la Conférence du désarmement ont débattu abondamment et de façon approfondie des différents points inscrits à l'ordre du jour, la Colombie ne s'est pas départie de son enthousiasme et de son ouverture d'esprit afin de faciliter l'élaboration d'un programme de travail. C'est la raison pour laquelle, comme je l'ai dit en maintes occasions, nous gardons bon espoir que l'action menée systématiquement et sans relâche par les six Présidents favorisera une certaine convergence de vues et mettra à jour des domaines consensuels.

Mon pays a toujours préconisé une politique de désarmement général et complet, et souligné dans toutes les instances sous-régionales, régionales et mondiales la nécessité de détruire toutes les armes nucléaires pour garantir la disparition de toute menace de guerre nucléaire. Dans cet esprit, bien qu'elle ne soit en aucune façon un pays nucléarisé, et qu'elle n'ait mis au point aucune sorte d'arme de destruction massive, la Colombie a, conformément à ses principes, participé activement aux travaux visant à progresser sur la voie du désarmement nucléaire et à éviter la prolifération à tout prix.

(M^{me} Forero Ucros, Colombie)

Nous pensons donc que l'initiative des cinq Ambassadeurs est un instrument utile qui procure de précieuses indications susceptibles de faire avancer la Conférence dans ses travaux. Nous estimons qu'il faut continuer d'œuvrer sans relâche pour atteindre des objectifs bien précis en matière de désarmement et de non-prolifération, deux piliers auxquels il faudrait accorder le même poids et sur lesquels il faudrait progresser à la même cadence, compte tenu de la situation internationale.

C'est pourquoi l'une des questions auxquelles la Colombie attache la plus grande importance dans son développement est celle de l'engagement des pourparlers et des négociations concernant un traité sur les matières fissiles, susceptible de contribuer beaucoup au renforcement de la sécurité internationale. Nous pourrions soutenir que la Conférence du désarmement est plus mûre sur le plan politique pour s'atteler à cette tâche et devrions entamer sans tarder le processus.

Il faut que la communauté internationale prenne des mesures concrètes et le traité sur les matières fissiles fait partie des mesures que nous pourrions prendre pour éviter que ces produits ne tombent entre les mains de terroristes.

Selon nous, un éventuel traité mettant fin à la production de matières fissiles destinées à la fabrication d'armes nucléaires devrait être transparent, régler la question des stocks existants et prévoir des mesures efficaces de vérification sans préjuger du résultat, lequel ne devrait en aucune façon dépendre de celui d'autres négociations.

Plusieurs délégations ont fait référence à l'exemple édifiant de la Convention sur les armes chimiques, qui a porté création d'un système efficace de vérification qui, parallèlement, permet d'instaurer la confiance entre les pays et l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques. Ce système offre aux autorités nationales la possibilité de procéder à des échanges de vues sur les pratiques optimales. Nous pensons que de tels exemples pourraient profiter aux négociations relatives au traité sur les matières fissiles. En outre, nous constatons et notons avec plaisir les initiatives prises par la communauté internationale telles que la réunion tenue à Oslo, en juin 2006, sur la réduction de l'utilisation d'uranium enrichi dans le secteur nucléaire civil. Nous pensons qu'elles peuvent contribuer efficacement aux travaux relatifs à un traité sur les matières fissiles, compte tenu aussi du nombre important de projets en cours dans le monde concernant les installations destinées à un usage civil de l'énergie nucléaire.

Il est important de réaffirmer l'urgente nécessité de progresser dans le programme d'action de la Conférence du désarmement. Mon pays attache une importance toute particulière aux résultats que nous pourrions progressivement obtenir sur chacun des points de ce programme, dans l'intérêt de la paix et de la sécurité internationales.

Ma délégation est donc heureuse d'annoncer à cette occasion la présence et la participation la semaine prochaine de M. Francisco Santos, Vice-Président de la République de Colombie, qui viendra exposer aux membres de la Conférence la position de la Colombie sur différents points inscrits à l'ordre du jour.

Le PRÉSIDENT (parle en espagnol): Je vous remercie, Madame, pour votre déclaration et vos paroles aimables à l'égard de la présidence. Je donne maintenant la parole à M. Streuli, Ambassadeur de Suisse.

M. STREULI (Suisse): J'aimerais tout d'abord remercier et féliciter la Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté pour sa déclaration pleine de bon sens et de suggestions concrètes et pratiques. Cette déclaration montre clairement que les ONG peuvent contribuer utilement aux travaux de la Conférence du désarmement.

Comme c'est la première fois que je prends la parole lors d'une séance plénière formelle présidée par vous, Monsieur le Président, j'aimerais vous féliciter de votre accession à cette charge. Je vous assure du plein soutien de ma délégation pour la bonne continuation des travaux que nous menons, nous les six Présidents de la session de 2007, mais aussi pour les débats thématiques conduits par les sept coordonnateurs.

En ce début de la deuxième série de débats sur les questions de fond de notre ordre du jour, j'aimerais également remercier et féliciter les Ambassadeurs Strømme, Trezza et Meyer pour leur concertation résolue et enthousiaste sur l'ensemble des points 1, 2 et 3 de l'ordre du jour. Permettez-moi d'axer mon intervention d'aujourd'hui sur ces mêmes points.

Premièrement, ma délégation aimerait aborder certains aspects que nous jugeons essentiels dans la perspective de la reprise en mai prochain du cycle d'examen du TNP. À cet effet, il nous faut rappeler que le cycle précédent, achevé à New York en 2005, s'est soldé par des résultats décevants puisque les États parties se sont séparés sans avoir trouvé de consensus sur un document final substantiel. Depuis cet échec, le monde a connu dans les domaines de la prolifération du désarmement et de l'utilisation civile diverses évolutions dont nous voudrions rappeler les grandes lignes.

En matière de prolifération, dans son dernier rapport, l'AIEA indique une fois de plus qu'elle n'est pas en mesure de démontrer la nature exacte du programme nucléaire iranien. Elle admet que seule une plus grande transparence du Protocole additionnel à l'accord de garanties pourrait résoudre les questions sans réponse et les nouvelles questions soulevées. Nous restons convaincus que, dans le dossier iranien, seule la voie diplomatique permettra de résoudre la question en favorisant la paix et la sécurité mondiales. La situation dans la péninsule coréenne, par contre, évolue depuis quelques semaines de façon plus positive car il existe une feuille de route pour un règlement complet et échelonné de la crise par la mise en œuvre de la Déclaration commune de 2005. La Suisse encourage donc les États parties au processus des pourparlers à six à poursuivre leurs efforts.

Pour ce qui est du désarmement, dans un tel climat d'incertitude, la Suisse estime que les décisions prises par certains États parties dotés de l'arme nucléaire d'accorder des fonds pour le perfectionnement ou le remplacement de ces armes est contraire à l'esprit de l'article VI du TNP, car elles réduisent les chances d'un désarmement nucléaire dans les prochaines décennies. De plus, elle confère à l'arme nucléaire une importance accrue, ce qui ne facilite pas les efforts visant à réduire l'attrait de telles armes pour d'autres États qui songeraient à s'en doter.

(M. Streuli, Suisse)

Dans le domaine de l'utilisation civile, nous constatons que depuis quelques années la production d'énergie à partir de combustible nucléaire est devenue un objectif pour un nombre croissant d'États. En conséquence, les risques de prolifération nucléaire se trouveront sensiblement accrus dans un futur proche et, à n'en pas douter, cet aspect du dossier nucléaire prendra une place importante durant le processus d'examen du TNP qui doit recommencer cette année. La Suisse est consciente des risques d'une telle évolution. Celle-ci mérite que des initiatives soient élaborées en vue de répondre à la fois au souci d'assurer la non-prolifération et le désarmement et à celui d'assurer l'application du droit inaliénable à l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire selon l'article IV du TNP.

Quelles sont nos attentes pour le nouveau cycle qui nous conduira à la Conférence d'examen de 2010? Tout d'abord, ma délégation aimerait rappeler que la Suisse continue de considérer le TNP comme un outil essentiel de la stabilité internationale, malgré ses faiblesses et ses lacunes. Dès lors, mon pays attache une grande importance à la préservation et au renforcement des acquis des conférences d'examen précédentes. Il s'agit des Principes et objectifs de la non-prolifération et du désarmement nucléaires adoptés par la Conférence d'examen de 1995 et des 13 mesures concrètes adoptées lors de la Conférence d'examen de 2000. Dans ce contexte, la Suisse est d'avis qu'un accent particulier doit être mis sur la négociation d'un traité relatif à l'arrêt de la production de matières fissiles. Ce thème se révèle le plus mûr au sein de la Conférence, et mon pays est d'avis que nous ne devons ménager aucun effort afin d'entretenir le dynamisme qui nous porte aujourd'hui. En conclusion, la Suisse espère que ce nouveau cycle qui débutera à Vienne en mai et devrait se poursuivre l'année prochaine à Genève permettra de surmonter les défis actuels du TNP et de satisfaire les besoins sécuritaires de tous.

L'importance de l'espace, pour nos sociétés, n'a cessé de croître. Les applications spatiales jouent un rôle toujours plus important dans la fourniture des services essentiels ainsi que dans le bon fonctionnement de nombreux aspects de la vie quotidienne ou économique. La question de la sécurité spatiale est donc un sujet qui mérite toute notre attention, une attention qui se manifeste de plus en plus pendant les discussions sur le point 3 de notre ordre du jour.

Ces considérations ont amené la Suisse à soutenir les résolutions de la soixante et unième session de l'Assemblée générale consacrées à la prévention d'une course aux armements dans l'espace (résolution 61/58) et à la promotion de mesures de confiance et de sécurité dans l'espace (résolution 61/75). De plus, ma délégation fait part dans cette enceinte de sa préoccupation face aux évolutions actuelles dans l'espace. Cette situation fait ressortir combien il est important que la Conférence du désarmement aborde à nouveau cette question cette année, dans le cadre d'un dialogue de fond et structuré.

La Suisse ne peut que saluer l'attention que porte la Conférence à l'élaboration de mesures visant à consolider le principe de l'utilisation de l'espace à des fins pacifiques (affirmé dans le Traité sur l'espace de 1967) et soutenir les efforts qu'elle déploie afin de prévenir une course aux armements dans l'espace.

(M. Streuli, Suisse)

L'élaboration de mesures de transparence et le renforcement de la confiance dans l'espace représentent une approche particulièrement pertinente à ce stade. De telles mesures peuvent fournir un élément de réponse aux États préoccupés par la vulnérabilité de leurs propres satellites et réduire les tensions qui sous-tendent les velléités de déploiement d'armes spatiales.

En particulier, la question de l'élaboration des règles de conduite régissant les activités dans l'espace mérite qu'on s'y attarde. La pertinence des codes de conduite élaborés pour d'autres milieux (notamment marin) n'est plus à démontrer. Un tel document pourrait comporter des mesures visant à mieux réglementer le trafic spatial, à prévenir les manœuvres dangereuses ou à interdire celles pouvant susciter des suspicions quant à leur finalité pacifique.

Une plus grande transparence quant aux activités spatiales permettrait également de renforcer la confiance, celle s'appliquant notamment au lancement, à la trajectoire ou à la fonction des satellites. Il existe déjà des instruments sur lesquels nous pouvons nous appuyer, qu'il s'agisse de la Convention sur l'immatriculation des objets lancés dans l'espace extra-atmosphérique ou du Code de conduite international contre la prolifération des missiles balistiques. Dans les deux cas de figure, la question de la mise en œuvre et de l'universalisation de ces instruments se pose.

L'élaboration de mesures visant à éviter la création de débris spatiaux est une initiative qui devrait aussi permettre de renforcer la confiance. Ce problème entraîne aujourd'hui déjà un risque pour l'utilisation pérenne de l'espace. Le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique travaille à l'élaboration de lignes directrices visant à atténuer ce problème, lignes directrices qui devraient être soumises pour approbation à la prochaine Assemblée générale des Nations Unies. En raison du nombre important de débris générés par l'utilisation d'armes dans l'espace, en particulier des armes à énergie cinétique, la Conférence devrait en particulier s'intéresser à l'élaboration sans retard d'un moratoire portant sur l'interdiction des essais de tels engins.

Les différentes mesures de confiance et de transparence auxquelles je viens de faire allusion relèvent toutes, d'une manière ou d'une autre, des fonctions et activités du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. Cet état de fait s'explique par le caractère essentiellement double, à la fois civil et militaire, de nombre d'applications spatiales. Le développement de la coopération entre la Conférence et cet organe de l'ONU nous semble donc à la fois souhaitable et judicieux.

Le PRÉSIDENT (parle en espagnol): Je donne maintenant la parole au représentant du Pérou.

M. BELEVÁN (Pérou) (parle en anglais): Monsieur le Président, puisque c'est la première fois que ma délégation prend la parole sous votre présidence, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter pour votre accession à cette importante fonction au moment où la Conférence du désarmement entreprend de trouver des solutions novatrices pour surmonter la paralysie qui l'empêche de s'acquitter des fonctions qui lui ont été dévolues en tant qu'instance multilatérale de négociation sur les questions de désarmement.

(M. Beleván, Pérou)

À travers vous, je voudrais aussi réaffirmer l'intérêt et le soutien de ma délégation pour l'initiative des six Présidents de 2007 qui, sous la conduite de la distinguée Représentante permanente de l'Afrique du Sud, ont présenté un calendrier d'activités pour que la Conférence du désarmement remplisse sa fonction première, celle de négociateur sur le désarmement. Le Pérou s'attachera à contribuer, sans soulever d'objection sur le plan de la procédure, à l'élaboration d'un accord qui permettrait à la Conférence de reprendre la voie de la négociation. Ma délégation réaffirme aussi qu'elle est résolue à faire preuve d'une totale souplesse, dans un esprit constructif qu'elle espère partagé par tous les membres de cette instance multilatérale aujourd'hui en grande difficulté, en vue d'adopter sans délai une décision qui nous permettra d'entamer le processus de négociation, devenu capital pour redonner un sens à la Conférence.

Nous remercions la Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté de sa déclaration, dont vous nous avez aimablement donné lecture, Monsieur le Président. Comme il l'a déjà dit en maintes occasions et dans diverses instances, mon pays est convaincu de la grande importance de la participation de la société civile aux débats sur les questions de désarmement.

Certains d'entre vous doivent se souvenir que durant son mandat à la présidence de la Conférence, le Pérou a dégagé un certain nombre de conclusions des consultations qu'il avait menées, ainsi que des réponses au questionnaire distribué à l'ensemble des délégations au cours de la période intersessions de notre présidence; je voudrais simplement en rappeler brièvement la substance. Ma délégation avait alors déclaré que la solution globale, dans toutes ses déclinaisons, sur laquelle on a travaillé des années durant dans le contexte des diverses propositions relatives au programme de travail, semblait être à l'origine de la paralysie qui frappait la Conférence du désarmement. Nous estimons donc, vu les circonstances actuelles – la situation, loin de s'être améliorée, semble s'être aggravée –, que tous les membres de la Conférence revoient l'angle d'approche envisagé. Nous sommes convaincus qu'avec la coordination entre les Présidents de la session de 2006 et la désignation des collaborateurs de la présidence, un premier pas a été fait dans ce sens.

Avant d'aborder le thème principal de ma déclaration, je souhaite faire observer – et ce uniquement parce que la question a été abordée par la délégation cubaine – que le Pérou a exprimé une réserve générale touchant la section intitulée «Désarmement et sécurité internationale» du Document final de la quatorzième Conférence des chefs d'État ou de gouvernement du Mouvement des pays non alignés. Cette section ne concorde pas avec sa politique étrangère dans ce domaine. Cette réserve est présentée dans le document CD/1812, qui a été distribué aux membres de la Conférence.

À cette occasion, je voudrais évoquer tout spécialement la question du désarmement et de la non-prolifération nucléaire, deux processus étroitement liés qui se renforcent mutuellement. Ces dernières années, nous avons appris l'existence de programmes illicites de production et d'acquisition d'armes de destruction massive mettant en jeu non seulement des États mais aussi des réseaux d'acteurs non étatiques. En cette ère de l'après-guerre froide, le monde fait face non seulement à une tendance à la prolifération nucléaire mais aussi à des comportements pour le moins inhabituels, tels que celui d'un État qui a dénoncé le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires puis a procédé à un essai d'arme nucléaire et de vecteurs de telles armes. Le monde est aussi exposé au risque que des terroristes internationaux accèdent à des armes de destruction massive.

(M. Beleván, Pérou)

En 1947, l'horloge de l'Apocalypse figurait en page de couverture du *Bulletin of Atomic Scientists*. Plus de cinquante ans durant, elle a montré le degré d'imminence du danger nucléaire, en fonction de l'évolution de la situation internationale. Par 19 fois, les aiguilles de l'horloge ont bougé. Elles indiquent maintenant minuit moins cinq, en raison des événements déplorables et condamnables survenus l'an dernier. Paradoxalement, alors que plus de quinze ans se sont écoulés depuis la fin de la guerre froide, quatre fois seulement – en 1949, 1953, 1981 et 1984 – on s'est approché davantage de l'heure fatidique.

Un tel état de fait devrait inciter la communauté internationale à agir d'urgence afin de renforcer les traités internationaux sur le désarmement et la non-prolifération nucléaire et de veiller à leur application effective, et à entamer sans plus tarder les négociations devant permettre l'adoption de mesures concrètes en faveur de l'élimination complète des armes nucléaires. À l'évidence, étant donné l'incertitude qu'entraîne la prolifération alarmante des armes de destruction massive, la mesure institutionnelle judicieuse à prendre consisterait à mettre au point un cadre robuste pour la sécurité multilatérale et à le consolider. Or paradoxalement, nous assistons à un affaiblissement progressif du régime juridique de non-prolifération nucléaire. Cette situation ne résulte pas seulement des événements évoqués précédemment, mais aussi de l'attitude de certains États qui s'efforcent d'éluder leurs obligations contractuelles et du comportement d'autres qui commencent à modifier leurs politiques nucléaires.

Permettez-moi ici de m'écarter brièvement du sujet et d'évoquer certains des textes que le Pérou considère comme les principaux instruments multilatéraux en matière de désarmement et de non-prolifération nucléaire. Comme nous l'avons dit en maintes occasions, mon pays considère le TNP comme la pierre angulaire du régime de non-prolifération nucléaire, l'étape indispensable sur la voie de l'objectif final du désarmement nucléaire général et complet.

Lorsque le TNP a été ouvert à la signature, en 1968, deux obligations de base ont été instituées: aucun État non doté d'armes nucléaires ne devait acquérir de telles armes ou aider à en acquérir, et les cinq États dotés d'armes nucléaires se voyaient octroyer un délai pour conserver ces armes, à condition qu'ils démantèlent progressivement leur arsenal nucléaire. Ces deux engagements doivent être intégralement respectés.

Dès le début foncièrement attaché au TNP, le Pérou, qui a déposé son instrument de ratification le 3 mars 1970, regrette fortement que la dernière Conférence d'examen n'ait pas abouti à un accord sur un document final. Nous aurions aimé que les débats intéressants qui s'y sont déroulés soient consignés. Nous espérons donc que le processus d'examen que nous allons entamer en avril prochain permettra de renforcer toutes les dimensions du Traité, et nous ferons tout pour que ce soit bien le cas.

L'un des volets les plus importants consiste à renforcer les mécanismes de contrôle et de transfert des technologies, qui permettront d'exercer pleinement le droit d'utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, tel qu'énoncé à l'article IV du TNP. Le fait qu'un groupe de fournisseurs internationaux contrôle le transfert de ce que l'on considère comme les technologies à double usage vers d'autres États parties au TNP suscite la méfiance chez certains pays en développement, mais on peut, sur cette base, créer un groupe plus large pour qu'un plus grand nombre d'États attachés à la sécurité internationale participent à la prise de décisions relatives

(M. Beleván, Pérou)

au transfert de technologie. Il nous faut inventer des mécanismes novateurs qui rendront possible une participation plus équitable.

À cet égard, mon pays estime que l'on peut renforcer le rôle de l'AIEA de façon à ce qu'elle fasse office de canal principal pour le transfert des technologies nucléaires en vue de développer la coopération en matière d'utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Nous considérons qu'au vu des nouvelles difficultés et des nouvelles réalités, il faut revoir le rôle que cette institution majeure pourrait jouer à l'avenir dans les domaines de la sécurité physique des déchets nucléaires, du trafic illicite de matières nucléaires et de la vérification des zones exemptes d'armes nucléaires, notamment. Signe de sa totale transparence en la matière, le Pérou a signé en 1999 le Protocole additionnel à son accord de garanties avec l'AIEA, instrument qui permet de renforcer l'efficacité du système et de contribuer aux objectifs de non-prolifération des armes nucléaires.

Une autre mesure importante sur la longue route conduisant à un désarmement général et complet consisterait à faire entrer en vigueur sans tarder le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE), que mon gouvernement juge essentiel. Le Congrès péruvien l'a ratifié en 1997, et nous espérons que les États énumérés à l'annexe II du Traité qui n'ont pas encore ratifié cet instrument ne manqueront pas de le faire rapidement. L'entrée en vigueur du TICE sera une étape décisive pour faire cesser la mise au point de technologies nucléaires à des fins militaires.

De même, comme nous l'avons dit en plusieurs occasions et dans diverses instances, la poursuite de la mise au point de vecteurs d'armes nucléaires constitue également une menace majeure à laquelle il nous faut faire face. Sans ces vecteurs, les armes perdent une grande partie de leur intérêt. À cet égard, le Pérou, fidèle à ses engagements sans équivoque en faveur du désarmement nucléaire, a signé le Code de conduite de La Haye contre la prolifération des missiles, et est en permanence prêt à promouvoir cet instrument.

Compte tenu de ce qui précède, mon pays continuera de proclamer les grands principes qui gouvernent sa politique étrangère en matière de désarmement et de non-prolifération nucléaire, et d'inviter tous les États du système international à respecter toutes leurs obligations.

Nous sommes toutefois conscients que l'approche progressive est celle qui sied le mieux pour relancer les travaux de fond qui permettront de parvenir à des solutions réalistes aux problèmes soulevés par les faits nouveaux observés sur la scène internationale en matière de désarmement et de non-prolifération. À cet égard, ma délégation juge essentiel d'entamer sans plus tarder les négociations sur un traité relatif aux matières fissiles. Elle réaffirme, une fois encore, sa flexibilité quant à la création d'un organe subsidiaire de la Conférence chargé d'examiner cette question importante sans conditions préalables d'aucune sorte, étant entendu bien sûr que toutes les questions soulevées par les délégations au cours des négociations seront dûment traitées.

Je pense également que tout futur instrument international juridiquement contraignant portant sur les matières fissiles doit obligatoirement répondre au double objectif du désarmement et de la non-prolifération, ce qui permettrait de tenir compte des priorités de l'ensemble de la communauté internationale en matière de sécurité. La position de mon pays sur les différents

(M. Beleván, Pérou)

volets d'un éventuel traité relatif aux matières fissiles est bien connue puisqu'elle a été énoncée à de multiples occasions dans cette enceinte. En tout état de cause, je peux affirmer qu'elle est très proche de celle qu'a présentée le représentant de la Colombie il y a quelques instants.

Le PRÉSIDENT (parle en espagnol): Je remercie le représentant du Pérou pour sa déclaration longue et exhaustive.

(L'orateur poursuit en anglais)

Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur de Norvège M. Strømme.

M. STRØMMEN (Norvège) (parle en anglais): J'ai apprécié au plus haut point la déclaration de l'ONG dont vous venez de nous donner lecture, Monsieur le Président. La Norvège accorde une grande importance aux échanges constructifs entre la société civile et les gouvernements. Nous pensons qu'un tel dialogue est nécessaire pour faire face comme il convient aux grandes difficultés que nous traversons actuellement.

Cela est également vrai des difficultés liées au désarmement et à la sécurité. Notre espoir est qu'à l'avenir les représentants de la société civile seront invités à contribuer régulièrement aux travaux de la Conférence du désarmement. Lorsque celle-ci reprendra ses travaux, il sera utile de recueillir les vues et les conseils avisés des ONG et des milieux universitaires.

Parallèlement, les représentants de la société civile devraient avoir la possibilité de faire connaître régulièrement leurs préoccupations à la Conférence. Nous espérons dialoguer directement avec eux et les entendre exprimer eux-mêmes leurs vues. Bien que nous ayons apprécié la lecture par vos soins de la déclaration de l'ONG, Monsieur le Président, nous trouvons cette façon de procéder singulière et difficile à comprendre. Il en va de même pour le lien peu évident entre la Journée internationale de la femme et une déclaration annuelle d'ONG. Nous espérons qu'il sera possible de dissocier ces deux événements.

Le PRÉSIDENT (parle en anglais): Je remercie le représentant de la Norvège pour sa déclaration et donne maintenant la parole au représentant de la République arabe syrienne, M. Abdulmaola Al Nuquari.

M. AL NUQUARI (République arabe syrienne) (parle en arabe): Permettez-moi d'emblée de rendre hommage au Président pour la façon dont il a dirigé les travaux de la Conférence. Permettez-moi également de m'associer à la déclaration du représentant du Pakistan au sujet de la participation des ONG, et d'y apporter mon soutien. Ma délégation exprime aussi sa satisfaction pour la déclaration faite aujourd'hui au nom d'ONG, une déclaration importante et détaillée. Enfin, je souhaite faire écho à ce que vous avez dit dans votre déclaration, Monsieur le Président, et dire mon espoir que l'année prochaine sera plus prometteuse en ce qui concerne la participation des ONG à nos travaux.

Nous espérons vraiment que la décision adoptée en 2004 à ce sujet sera aménagée de façon à ouvrir la voie à une plus grande participation des ONG aux travaux de la Conférence.

Le PRÉSIDENT (parle en espagnol): Je remercie le représentant de la République arabe syrienne pour sa déclaration, qui clôt la liste des orateurs pour aujourd'hui. Une autre délégation souhaite-t-elle intervenir? Si ce n'est pas le cas, je vais faire part aux membres de la Conférence de quelques informations d'ordre organisationnel.

Tout d'abord, je vous informe que le vœu de tous exprimé au début de la session de 2007 d'associer davantage d'éminents représentants de la vie politique à la Conférence du désarmement et de tirer parti de la semaine du 12 mars, où se tiendra également le débat de haut niveau sur les droits de l'homme au Palais des Nations, a débouché sur d'excellents résultats. Nous pouvons tous être fiers de l'approche adoptée. Je vous signale que 11 personnalités éminentes ont déjà confirmé leur présence au cours de la semaine du 12 mars, et j'invite les délégations à s'efforcer d'obtenir de leur capitale qu'elle dépêche davantage de personnalités. Je puis vous assurer que la présidence n'épargnera aucun effort pour accueillir tous les représentants selon un emploi du temps bien adapté et avec un auditoire conséquent à la Conférence du désarmement.

Je vous annonce à cet égard que lundi 12 mars, à 15 heures, la Ministre des affaires étrangères et du commerce de l'Équateur fera une déclaration, qui sera suivie immédiatement après – probablement aux alentours de 15 h 20 – d'une séance informelle sur les garanties négatives de sécurité. Cette séance de l'après-midi sera donc très légèrement bouleversée.

La Conférence tiendra une séance plénière extraordinaire le lundi 12 mars, à 15 heures, qui sera suivie de la séance informelle du coordonnateur, conformément à notre programme.

Le mardi 13 mars, en séance plénière, nous entendrons le Vice-Président de la Colombie, Don Francisco Santos; le Secrétaire parlementaire et Représentant spécial de l'Australie pour la lutte antimines; le Ministre des affaires étrangères de la Lettonie; le Vice-Ministre des affaires étrangères du Japon; le Ministre des affaires étrangères de la Pologne; le Ministre des affaires étrangères de la République islamique d'Iran et un haut représentant politique du Viet Nam, dont la présence reste à confirmer.

Le mercredi 14 mars, à 15 heures, avant notre séance informelle sur les garanties négatives de sécurité, le Ministre des affaires étrangères du Nigéria et le Vice-Ministre des affaires étrangères de la République de Corée feront des déclarations. Nous allons donc tenir une séance plénière extraordinaire, le mercredi 14 mars, à 15 heures, au cours de laquelle, je le répète, le Ministre des affaires étrangères du Nigéria et le Vice-Ministre des affaires étrangères de la République de Corée interviendront. Dès qu'ils auront achevé leur déclaration, nous passerons en séance informelle avec le coordonnateur pour les garanties négatives de sécurité.

Le vendredi 16 mars, à midi, le Ministre des affaires étrangères de l'Espagne, M. Miguel Angel Moratinos, fera une déclaration. Ce même jour, nous tiendrons une séance sur les armes radiologiques, avec l'Ambassadeur Draganov, le coordonnateur pour cette question. Cette séance débutera à 10 heures et s'achèvera à midi, puis nous poursuivrons par une séance plénière extraordinaire consacrée à la déclaration du Ministre espagnol des affaires étrangères.

(Le Président)

J'aimerais également indiquer aux membres de la Conférence que l'après-midi du jeudi 15 mars, nous ne tiendrons pas de séance informelle avec le coordonnateur pour les armes radiologiques, et que la première séance consacrée aux armes radiologiques de cette deuxième série de la première partie débutera le vendredi 16 mars, à 10 heures. J'ajoute que, comme je l'ai déjà dit, toutes les dispositions voulues seront prises pour assurer le bon déroulement, sans heurt et dans de bonnes conditions d'efficacité, des séances plénières informelles annoncées précédemment pour cette semaine exceptionnelle, mais qu'il y a toute latitude pour recevoir d'autres intervenants et afficher ainsi clairement la vitalité retrouvée de la Conférence du désarmement. J'aimerais donc lancer un dernier appel aux délégations pour qu'elles fassent un ultime effort à ce sujet.

Je voudrais aussi vous tenir au courant de l'évolution des travaux de façon à nous préparer en vue de ce qui sera la dixième semaine de la Conférence du désarmement, au cours de laquelle nous évaluerons l'état d'avancement de nos débats dans chacun des domaines couverts par les coordonnateurs ainsi que l'orientation future de nos travaux pour l'année prochaine.

À cet égard, les six Présidents sont convenus qu'il serait utile d'entreprendre des consultations avec chacune des délégations présentes à la Conférence du désarmement, afin de connaître leurs vues sur l'évolution de nos travaux en cours; je vous informe donc que les différents Présidents se répartiront la tâche et s'entreprendront individuellement avec les délégations en se fondant sur un questionnaire établi à l'avance, qui ne présentera un intérêt et une utilité que pour poser les mêmes questions à toutes les délégations, en utilisant des critères identiques. Quant à la répartition de la tâche entre les Présidents, elle nous permettra de disposer des résultats avant la fin de la semaine prochaine. Par conséquent, les Présidents vont prendre contact avec les délégations immédiatement après la présente séance plénière, si vous n'y voyez pas d'objection, et nous comptons bien avoir achevé cette évaluation d'ici à la fin de la semaine prochaine.

La semaine suivante, nous tiendrons probablement de nouveaux entretiens à partir de questions très spécifiques qui sont apparues comme méritant le plus d'intérêt de notre part, et nous avons bon espoir qu'ainsi, pendant la semaine du 26 mars, les six Présidents pourront présenter à la Conférence un état de la situation actuelle et les perspectives d'avenir.

Cela étant dit, je demande aux délégations si l'une d'elles souhaite faire des observations ou une déclaration. Je donne à nouveau la parole à la délégation algérienne.

M. KHELIF (Algérie) (parle en arabe): Tout d'abord, je voudrais associer ma délégation à la déclaration du représentant du Pakistan au sujet de la participation de la société civile aux travaux de la Conférence. Nous regrettons que le temps ne soit pas encore venu pour la société civile de participer à nos travaux, et que ses représentants soient contraints d'écouter les débats depuis la galerie, sans pouvoir s'adresser directement à la Conférence. Nous espérons que nous trouverons une solution à ce problème dans les toutes prochaines années.

S'agissant des consultations à venir, que les Présidents vont tenir avec l'ensemble des délégations, vous avez indiqué qu'elles reposeraient sur un questionnaire. Nous aimerions, dans la mesure du possible, disposer de ce questionnaire avant le début des consultations.

Le PRÉSIDENT (parle en espagnol): Je remercie le représentant de l'Algérie. Je tiens à préciser que le questionnaire est à usage interne pour les Présidents, et n'existe que parce que, le travail étant réparti entre les six Présidents, il est important que les questions posées par chacun d'eux aillent dans le même sens, autrement dit qu'elles reposent sur les mêmes critères, mais il ne s'agit de rien d'autre qu'un document à usage interne. Je redonne la parole au représentant de l'Algérie.

M. KHELIF (Algérie) (parle en arabe): Nous respectons votre point de vue, Monsieur le Président, ainsi que celui des six Présidents, mais, pour ce qui est de ce questionnaire, je crains d'avoir à vous demander plus de temps, au cours des consultations, pour pouvoir examiner de très près les questions. Afin de gagner du temps, nous aurions aimé disposer d'un exemplaire de ce document avant le début des consultations. Toutefois, c'est à vous que revient le dernier mot à ce sujet.

Le PRÉSIDENT (parle en espagnol): Je remercie le représentant de l'Algérie. Bien évidemment, lorsque le Président chargé de consulter votre délégation vous soumettra le questionnaire, il vous sera loisible de répondre de la façon que vous jugerez la plus appropriée et peut-être demanderez-vous, dans votre cas, à bénéficier de plus de temps pour consulter votre capitale et différer la réponse. Vous avez donc toute liberté pour participer aux consultations de la manière qui vous semblera le mieux convenir. Le représentant de la Chine, M. Li demande la parole.

M. LI (Chine) (parle en chinois): Monsieur le Président, la délégation chinoise a pris bonne note de ce que vous venez de dire pour faire progresser la Conférence jusqu'à l'étape suivante de ses travaux. À cet égard, ma délégation tient à soulever les deux questions de principe suivantes.

En premier lieu, nous espérons que les idées et les suggestions que vous avancez contribueront à préserver l'esprit de transparence et de démocratie dans les travaux de la Conférence du désarmement et qu'en les appliquant on respectera les vues et les positions de toutes les délégations et on prendra dûment en compte leurs besoins et leurs préoccupations.

En second lieu, ma délégation demeure convaincue que la proposition des cinq Ambassadeurs permet de tenir compte des préoccupations de toutes les parties et répond parfaitement à l'obligation d'une approche globale et équilibrée. Par conséquent, nous sommes d'avis qu'en fondant notre programme de travail sur cette proposition, nous aurons la possibilité de sortir la Conférence du désarmement de l'impasse.

Le PRÉSIDENT (parle en espagnol): Merci beaucoup, M. Li, pour votre déclaration. Je donne la parole à la délégation pakistanaise.

M^{me} JANJUA (Pakistan) (parle en anglais): Je vous remercie, Monsieur le Président, pour les informations dont vous nous avez fait part. Nous souhaitons simplement un éclaircissement sur un point. Les consultations que vont mener les six Présidents vont-elles porter sur un programme de travail, ou sur autre chose? Si c'est bien sur un programme de travail, alors nous pensons comme notre collègue de la délégation chinoise que les cinq Ambassadeurs proposent une solution digne d'intérêt.

(M^{me} Janjua, Pakistan)

Il y a un autre point que je voulais soulever: nous pensons comme notre collègue de la délégation algérienne que, puisque les questions qui vont être posées, quelles qu'elles soient, appellent une réflexion de la part des délégations, il est extrêmement important que nous en ayons connaissance à l'avance de façon à ce que chacun ait la possibilité d'y réfléchir avant d'y répondre. En effet, le questionnaire que vous avez évoqué va déterminer le cours des travaux de la Conférence jusqu'à la fin de l'année. Nous serions donc heureux que, dans un souci de transparence, vous nous communiquiez les questions à l'avance.

Le PRÉSIDENT (parle en anglais): Je remercie la délégation pakistanaise. J'aimerais préciser que nous avons considéré cette série de consultations comme une étape tout ce qu'il y a de plus normale dans les travaux préparatoires de la dixième semaine, un moyen d'associer davantage l'ensemble des délégations. Ces consultations ne revêtent donc aucun caractère exceptionnel et s'inscrivent parfaitement dans le cadre normal des préparatifs de la dixième semaine; par ce moyen, les six Présidents souhaitent simplement recueillir le plus grand nombre possible d'avis de la part de chaque délégation. La transparence est donc tout à fait respectée dans le sens où ces consultations vont être menées auprès de chaque délégation. Les questions qui vont être posées seront strictement identiques, donc chaque délégation aura connaissance de toutes les questions, et celles-ci ne seront posées que pour préparer l'évaluation qui sera faite durant la dixième semaine. Il s'agit d'une procédure tout ce qu'il y a de plus ordinaire.

En ce qui concerne la communication des questions à l'avance, comme je l'ai dit au représentant de l'Algérie, cela n'a rien à voir avec la transparence. Nous pensons en effet que la transparence est complètement garantie du fait que ce sont strictement les mêmes questions qui seront adressées à chacune des délégations, donc toutes les délégations disposeront de la même information. La façon de procéder a davantage à voir avec l'idée de répartir les tâches entre les différents Présidents et de mener les différentes consultations en suivant strictement les mêmes lignes de conduite. Nous souhaitons recueillir directement les réactions aux différentes questions, et bien évidemment vous aurez toujours le droit d'en référer à vos autorités pour de plus amples consultations.

Je donne maintenant la parole au représentant du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord.

M. DUNCAN (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) (parle en anglais): Je vous remercie, Monsieur le Président, pour les dernières informations que vous venez de nous communiquer. Je juge encourageant ce que les six Présidents ont accompli ces dernières semaines et comptent encore accomplir pour faire avancer nos efforts collectifs en vue de remettre la Conférence du désarmement au travail.

Je vous livre une réflexion personnelle: j'ai jugé particulièrement encourageante la façon dont les Présidents se sont efforcés de donner à chacun le sentiment que les questions l'intéressant seraient couvertes, et qu'elles l'ont été. Il a pu se produire quelques légers dérapages en cours de route, mais d'une manière générale, l'objectif a été atteint et l'on progresse de manière très constructive. Nous sommes heureux d'entendre que vous lancez maintenant de nouvelles consultations.

(M. Duncan, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)

Bien évidemment, après la phase de mise à l'épreuve du dispositif mis au point par les six Présidents de la présente session, nous sommes arrivés au moment de prendre une décision, et peut-être est-il judicieux de rappeler que la décision qu'il nous revient de prendre collectivement pose la question de ce que nous souhaitons comme avenir pour la Conférence du désarmement. Nous avons, bien sûr, la possibilité de revenir en arrière et de camper sur nos positions anciennes, ou bien nous pouvons conserver l'essence de ces décisions et voir si nous pouvons trouver une solution qui protège les intérêts de toutes les parties concernées.

Plus de dix années durant, on s'est efforcé de remettre sur pied la Conférence et de la faire fonctionner. Je pense que personne ne doute de la nécessité d'une telle instance au XXI^e siècle. C'est à nous, collectivement, qu'il revient de trouver une solution et de nous appuyer sur l'expérience acquise pendant ces dix années pour trouver la voie à suivre. Je ne suis pas convaincu qu'il soit nécessairement judicieux de revenir aux formulations et à la terminologie antérieures, mais il est assurément possible de reprendre une partie de la teneur des idées d'alors dans les domaines où nous voudrions progresser.

Comme je l'ai déjà dit, je remercie les Présidents pour les efforts qu'ils déploient collectivement sur la question. Je pense que l'heure est venue pour nous tous de prendre des décisions, et nous saurons quelle part de responsabilité nous reviendra si nous ne parvenons pas à trouver une solution constructive et novatrice.

Le PRÉSIDENT (parle en anglais): Je remercie l'Ambassadeur Duncan pour son intervention et donne la parole au représentant de Cuba.

M. PINO ALVAREZ (Cuba) (parle en espagnol): Je tiens tout d'abord à vous remercier, Monsieur le Président, pour les précisions que vous avez apportées concernant le projet des six Présidents de procéder à des échanges de vues avec toutes les délégations membres de la Conférence du désarmement, ainsi que pour la garantie que vous nous avez donnée que ce processus sera conduit dans la transparence. Nous sommes sûrs que telle est votre intention.

Ma délégation souscrit aux observations de la délégation algérienne et de l'Ambassadrice du Pakistan quant à la nécessité de disposer du questionnaire suffisamment à l'avance pour pouvoir y réfléchir, mais nous nous en remettons à vous bien évidemment pour la façon dont ce processus de consultations doit être mené. Toutefois, en ce qui concerne les échanges bilatéraux, nous aimerions disposer du questionnaire par écrit au moins, de façon à pouvoir consulter plus aisément notre gouvernement, et nous aimerions également disposer d'un délai suffisant pour répondre et donner un avis sur chacune des questions prévues.

Par ailleurs – et là j'élargis mon propos au rapport que les Présidents établiront à la fin du processus, qui devrait, si je comprends bien, servir de base pour l'analyse que nous effectuerons dans la dixième semaine – il serait extrêmement utile de pouvoir disposer du rapport suffisamment tôt pour pouvoir l'étudier avec soin et consulter nos capitales, étant donné l'extrême importance de ce document, qui déterminera dans une certaine mesure l'orientation de nos débats de la dixième semaine. Je le répète, c'est sur ce rapport que nous fonderons notre analyse des travaux futurs de la Conférence, mais nous nous appuyerons également sur les débats que nous avons tenus tout au long de ces dernières semaines dans le cadre formel des séances

(M. Pino Alvarez, Cuba)

plénières et dans le cadre informel des échanges dirigés par les différents coordonnateurs sur chacun des points inscrits à l'ordre du jour de la Conférence.

Enfin, nous espérons que ce processus, que nous soutenons pleinement, aboutira à l'adoption d'une solution prenant en compte les préoccupations et les priorités de tous les membres de la Conférence du désarmement.

Le PRÉSIDENT (parle en espagnol): Je remercie le représentant de Cuba pour sa déclaration. J'aimerais faire part aux délégations d'une observation: la mesure que j'ai annoncée est tout à fait normale, je dirais même plus, banale, si l'on veut préparer correctement l'évaluation qui aura lieu la dixième semaine. Elle procède de la volonté des Présidents de prendre en compte dans la plus large mesure possible des informations émanant des délégations et témoigne la valeur accordée à l'expression de toutes les opinions. J'aimerais donc souligner, pour toutes les délégations, qu'à mon sens il ne s'agit pas d'un document fondamental et important, comme l'a dit le représentant de Cuba, mais bien d'un outil supplémentaire mis à la disposition du Président pour sonder les différentes délégations. Comme nous souhaitons recueillir des informations homogènes auprès de toutes les délégations, les questions qui seront posées aux représentants seront les mêmes et, puisqu'il est ici question d'une prérogative interne des Présidents concernant la conduite des consultations, il s'agit d'un document strictement à usage interne. Comme je l'ai déjà dit aux représentants de l'Algérie et du Pakistan, les délégations peuvent répondre directement à ces questions de la façon qu'ils jugeront alors la plus appropriée, ou bien s'accorder un délai pour y répondre. Sachez en tous cas que ces questions n'auront rien de très complexe: elles auront simplement trait au déroulement des débats et à la façon donc chaque délégation l'envisage.

Je donne maintenant la parole à l'Ambassadrice d'Afrique du Sud.

M^{me} MTSHALI (Afrique du Sud) (parle en anglais): Je tiens tout d'abord à rendre hommage à notre président, qui tente par tous les moyens de nous faire comprendre qu'il s'agit d'un simple processus de suivi. Lorsque j'étais moi-même à la présidence, j'ai expressément indiqué que les Présidents travailleraient toujours de manière très transparente avec tous les membres de la Conférence; la mesure consistant à mener des consultations avait donc déjà été annoncée dès la première semaine de la session de la Conférence. Il avait été dit qu'après la première partie de la session, puis à mi-parcours de la deuxième partie, aux alentours de la dixième semaine, les six Présidents entameraient une nouvelle série de consultations auprès des membres de la Conférence. Le seul élément nouveau dont vient de nous faire part le Président est que ce sont les mêmes questions qui seront posées à tous. Il devrait donc être absolument clair que l'on ne posera pas de questions différentes, et nous en appelons à votre indulgence pour faire en sorte que ces brèves consultations puissent se tenir. Le nombre de questions à poser est faible et il vous est simplement demandé de réfléchir à votre évaluation, puisque nous avons tous pris part aux séances informelles dès leur commencement. Il n'y a donc pas lieu de s'inquiéter. C'est simplement la suite des consultations informelles que nous vous avons promis de mettre en route avant la dixième semaine.

Le PRÉSIDENT (parle en anglais): Je vous remercie, Madame l'Ambassadrice. Je donne maintenant la parole à la délégation chinoise.

M. LI (Chine) (parle en chinois): La délégation chinoise prend bonne note des observations faites au cours de la présente séance par certaines délégations quant à l'inutilité de préserver certaines notions du passé. Si je puis exprimer mon point de vue à ce sujet, je dirai que le critère majeur à retenir pour décider de maintenir ou non ces notions est leur pertinence et leur bien-fondé. Dans la pratique internationale, nous avons préservé de nombreuses notions du passé, notamment certaines des idées et certains des principes énoncés dans la Charte des Nations Unies: nous nous devons d'y adhérer non seulement maintenant, mais aussi pendant les cent années à venir, et au-delà. Si toutefois il s'avère que certaines sont erronées ou injustifiées, il n'est pas question de les préserver plus longtemps. Ce n'est pas à une délégation donnée ou à un groupe de délégations donné de décider de la pertinence d'une notion. Il ne suffit pas qu'une délégation estime qu'une notion n'est pas valable: c'est l'ensemble des États membres qui doivent en décider.

Le PRÉSIDENT (parle en espagnol): Merci beaucoup, M. Li, pour votre déclaration. Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur des Pays-Bas, M. Landman.

M. LANDMAN (Pays-Bas) (parle en anglais): Je me souviens que, pendant la période qui a précédé la première présidence des Pays-Bas, une personne a œuvré des mois durant, avec le soutien considérable de sa plus proche collaboratrice, mais il a quand même fallu des mois et des mois. D'après ce que vous avez déclaré, Monsieur le Président, je crois comprendre que vous poserez des questions identiques parce que vous vous partagez la tâche, entre les six Présidents. Vous êtes loin d'avoir des mois devant vous. Bien évidemment, si vous voulez vous faire une idée exacte de la façon dont il convient d'évaluer ces dernières semaines, il faut que les questions posées soient les mêmes pour tous. Il me semble également que ce sont ceux qui étaient présents qui peuvent porter une évaluation; les capitales n'ont donc pas véritablement à intervenir ici et, d'après la procédure que vous nous avez exposée au début, il ne s'agit pas d'arrêter pour l'éternité ce que nous allons faire. Je pense qu'il est ici question de la deuxième partie de la session, c'est-à-dire la deuxième série de sept semaines. Notre session annuelle se tient en trois parties. Comme il ressort aussi clairement de votre intervention, si une question ou une autre semble mériter plus ample réflexion, je suis sûr que – comme ce fut le cas également pour la série précédente de consultations – les délégations pourront revenir sur leur réponse et contacter la personne qui les a interrogées afin de modifier éventuellement leur réponse «après mûre réflexion». C'est là mon opinion. Je suis d'avis, en tous cas, que vous méritez d'être félicité pour la grande délicatesse et la minutie avec lesquelles vous envisagez de recueillir l'avis de chacun d'entre nous.

Le PRÉSIDENT (parle en anglais): Je vous remercie infiniment pour votre intervention, Monsieur Landman. C'est en effet dans ce sens que les consultations vont se tenir. Je vous suis donc reconnaissant d'avoir clarifié ce que j'ai tenté de dire auparavant.

Je donne maintenant la parole à M. Khelif, représentant de l'Algérie.

M. KHELIF (Algérie) (parle en arabe): En intervenant, mon but n'était pas de remettre en question l'impartialité des Présidents ou leur volonté de transparence. Il ne m'est jamais venu à l'esprit que les Présidents pourraient poser des questions différentes aux délégations. Ce que je suggérais simplement était que nous devrions disposer de questions explicites et que nous devrions éviter toute perte de temps, la dixième semaine étant toute proche. Il existe bel et bien un précédent: sous la présidence du Pérou, par exemple, nous disposions d'un document de ce type avant la séance; rien de nouveau, par conséquent. Cependant, comme je l'ai déjà dit, si les Présidents souhaitent opter pour une nouvelle approche, ils sont libres de le faire. En fin de compte, comme nous en sommes convenus au début de la présente session, nous examinerons un rapport qui rendra compte des vues des Présidents, et non d'une décision de la Conférence.

Le PRÉSIDENT (parle en espagnol): Je remercie le représentant de l'Algérie pour sa déclaration et salue son esprit d'ouverture. J'aimerais redire ici que l'opération de consultation vise à rassurer l'ensemble des délégations, à leur permettre de communiquer leurs informations dans un cadre tout à fait normal de préparation de la dixième semaine en recueillant le maximum d'informations possible, auprès de vous ainsi qu'auprès des coordonnateurs et des Présidents eux-mêmes. Soyez assurés que ces consultations seront extrêmement constructives pour chaque délégation et qu'une fois achevées elles nous permettront de disposer d'informations complémentaires importantes.

Je souhaite aussi que l'on envisage ces consultations comme s'inscrivant dans le droit fil de celles menées auparavant par l'Ambassadrice d'Afrique du Sud, la seule différence étant, comme l'a dit l'Ambassadeur des Pays-Bas, qu'à l'époque M^{me} Mtshali disposait de plusieurs semaines, tandis que nous ne disposons que de sept jours ouvrables, et que la seule façon d'obtenir les informations des 63 délégations consiste à répartir la tâche entre les Présidents, et à leur donner les mêmes bases pour mener ces consultations.

Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur d'Inde.

M. PRASAD (Inde) (parle en anglais): Je tiens tout d'abord à vous féliciter pour votre accession à la présidence. Cette année, les six Présidents ont accompli collectivement une tâche importante, en s'inspirant de la façon très constructive dont les travaux ont été organisés l'année dernière, dans des circonstances extrêmement difficiles. En tant que membre de la Conférence du désarmement et au nom de la délégation indienne, nous exprimons notre espoir que les six Présidents, et la présidence au sens large, poursuivront sur la même voie. Comme l'a dit l'Ambassadeur du Royaume-Uni, nous sommes tous résolus à poursuivre les efforts actuels de manière constructive, et notre objectif est d'engager les travaux de fond. C'est dans le règlement intérieur de la Conférence qu'est très clairement énoncée la façon de procéder pour débiter les travaux de fond. Par ailleurs, je partage totalement votre avis selon lequel votre mode d'organisation des consultations s'inscrit dans le cadre tout à fait normal du déroulement des travaux de la Conférence. Chaque Président agissant individuellement ou l'ensemble des Présidents agissant collectivement a le droit de mener des consultations sur le mode qui lui sied. Vous avez décidé, pour votre part, de débattre des modalités et de la forme des consultations en séance, et les six Présidents nous font savoir que ces consultations vont se dérouler dans la transparence, sur la base du questionnaire. La délégation indienne estime donc que si ledit questionnaire n'est pas communiqué, la transparence fera quelque peu défaut. Si nous réclamons le questionnaire, ce n'est pas pour le déchirer, mais bien pour faciliter la tâche aux Présidents, qui devront interpréter nos réponses en un laps de temps plus court.

Le PRÉSIDENT (parle en anglais): Merci beaucoup pour votre intervention; je ne manquerai pas de réfléchir à vos commentaires. Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur du Canada.

M. MEYER (Canada) (parle en anglais): Permettez-moi, Monsieur le Président, de vous féliciter très sincèrement pour votre direction de nos travaux. En écoutant les commentaires des délégations, ce matin, je me suis imaginé un instant revenu à l'école, lorsque le professeur annonce un examen à ses élèves et que ceux-ci tentent de l'amadouer afin qu'il leur révèle la nature des questions. Je puis rassurer tous mes collègues: s'ils ont bien suivi tous les cours jusqu'ici et s'ils ont bien fait leurs devoirs, ils ne devraient avoir aucune mauvaise surprise lors de ce petit échange de vues. J'espère sincèrement que nous pourrons continuer de coopérer avec l'ensemble des Présidents, qui nous ont habilement amenés jusqu'à la phase suivante de consultations qu'ils jugent utile.

Le PRÉSIDENT (parle en anglais): Merci infiniment, Monsieur Meyer. Je suis bien convaincu que toutes les délégations passeront brillamment cet examen.

Je donne la parole à la délégation australienne.

M. MACHLACHLAN (Australie) (parle en anglais): À dire vrai, je n'interviens pas à ce sujet, Monsieur le Président, mais à propos de votre exposé fort utile sur le programme de travail ou calendrier des séances de la semaine prochaine. Je voulais juste informer les membres de la Conférence que nous avons appris ce matin que notre Secrétaire parlementaire aux affaires étrangères ne sera malheureusement pas en mesure de faire la déclaration programmée la semaine prochaine.

Le PRÉSIDENT (parle en anglais): Nous en sommes bien désolés, mais nous sommes confiants que nous trouverons une autre occasion.

Une autre délégation souhaite-t-elle prendre la parole? Si ce n'est pas le cas, nous allons lever la séance. Nous tiendrons notre prochaine séance le 13 mars, à 10 heures, mais avant cela, nous tiendrons le 12 mars, à 15 heures, la séance plénière extraordinaire consacrée à la déclaration du Ministre équatorien des affaires étrangères.

La séance est levée à 12 h 15.
